RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: B006D27E-2091-42F3-A518-E53C7B8EA804

ISSANCE
Société par actions simplifiée au capital de 4.500 Euros
Siège social : 20 boulevard de la Paix – 51100 Reims
RCS Reims 818 956 161
ci-après la "***Société***"

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2025

Décisions adoptées par l'Assemblée Générale relatives à la dissolution de la Société :

[...]

PREMIERE RESOLUTION
Dissolution anticipée de la Société – Mise en liquidation amiable

L'Assemblée Générale **décide** la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1844-7 et 1844-8 du Code Civil.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention "société en liquidation", ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

L'Assemblée Générale **met fin** aux fonctions de Président de Monsieur Pascal Charles et aux fonctions de Directeur Général de Monsieur Nicolas Drousie, à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés.

DEUXIEME RESOLUTION
Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 38 des statuts de la Société, **nomme**, à compter de jour, en qualité de Liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation :

Monsieur Nicolas Drousie, né le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted] de nationalité [redacted]

lequel a déclaré accepter ces fonctions.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation de la Société, la représenter en justice, achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et percevoir toutes sommes au nom et pour le compte de la Société, même à l'amiable, payer le passif, et répartir le solde disponible entre les Associés proportionnellement à leurs droits respectifs.

Les Associés statueront en fin de liquidation sur les comptes définitifs, le quitus et la gestion du Liquidateur ainsi que sur la décharge de son mandat. Ils constateront la clôture de la liquidation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés.

TROISIEME RESOLUTION
Siège de la liquidation

L'Assemblée Générale **décide** que la correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées à l'adresse du Liquidateur, soit au :

Docusign Envelope ID: B006D27E-2091-42F3-A518-E53C7B8EA804

1 rue des Moissons à Reims (51100).

Le siège social reste par ailleurs fixé au 20 boulevard de la Paix à Reims (51100).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés.

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et les publications requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés.

[...]

Signé de manière électronique par l'intermédiaire de la plateforme DocuSign
Mis en ligne sur DocuSign le 16 juin 2025
De convention expresse le présent document sera réputé avoir été signé le 16 juin 2025 nonobstant toute signature éventuellement apposée à une date distincte

Extrait Certifié conforme le 16 juin 2025 par le Président

Signé par :
[redacted]

Le Président
Monsieur Pascal Charles